



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Conseil syndical du 11 décembre 2021

Convoqués :

Mme Gervaise ANDRE
Mme Marijke BOGAERT
Mme Evelyne COLLINET
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE
M. Pierre LABERTRANDE
M. Frédéric MINASSE
M. Christophe VALLET
M. Frederic VAN PAEMELEN
Mme Dominique WEBER

Invités :

M. le Maire d'AULT
M. Le Maire de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE
M. le Percepteur d'AULT
M. Alexandre DESICY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2021
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DU BOIS-DE-CISE**

Étaient présents :

M. Gilbert FAUQUEMBERGUE
M. Frédéric MINASSE
M. Christophe VALLET
M. Pierre LABERTRANDE
Mme Gervaise ANDRÉ
M. Frédéric VAN PAEMELEN
Absence d'auditeurs libres

Étaient excusés :

Mme Évelyne COLLINET qui donne pouvoir à M. FAUQUEMBERGUE
Mme Dominique WEBER qui donne pouvoir à M. MINASSE
Mme Marijke BOGAERT qui donne pouvoir à M. VALLET
M. le Maire d'AULT
M. le Percepteur d'AULT
M. Alexandre DESICY
M. Le Maire de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE

La réunion du conseil syndical est ouverte à 10h15.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 6 novembre 2021,
- Entretien du Bois de Cise (convention avec la commune d'AULT) et autorisation à donner au président à cet effet),
- Répartition des missions,
- Régie d'avance,
- Prise en charge d'une facture,
- Questions diverses.

B.P.20020 - 80460 AULT

(Établissement public à caractère administratif - Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012)



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 NOVEMBRE 2021

Le président met au vote l'approbation du compte rendu du conseil syndical du le 6 novembre 2021.

Vote : Favorable à l'unanimité

2) L'ENTRETIEN DU BOIS (CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE D'AULT)

Le président présente un projet de convention de mutualisation pour l'entretien du Bois de Cise entre l'ASA et la commune d'AULT pour la somme de 416 euros par mois, payable d'avance par trimestre. La commune prévoit de recruter un employé communal à cet effet.

Quatre syndics s'interrogent sur.

- 1) Le pilotage de l'employé de la mairie,
- 2) Le prêt du matériel ASA,
- 3) La facturation des consommables.

Mme ANDRÉ indique vouloir modifier son vote exprimé lors de conseil syndical du 6 décembre 2021 et voter favorablement pour la convention de mutualisation avec la commune d'AULT.

M. FAUQUEMBERGUE indique que cette modification du vote pose problème. En effet, il a décidé de se retirer du vote quant à la convention de mutualisation avec la mairie d'AULT.

Après réflexion, Mme ANDRÉ accepte de ne pas modifier son vote.

Le résultat du vote est par conséquent de 4 voix pour et 4 voix contre.

Les statuts de l'ASA prévoient dans ce cas de figure que le président a voix délibérative.

En conséquence, le président est autorisé à signer a convention de mutualisation de l'entretien de Bois de Cise avec la commune d'AULT.

Vote : Favorable à la majorité (4 pour, 4 contre) avec voie délibérative du président

3) REPARTITION DES MISSIONS

Sur proposition du vice-président et du président, la répartition des missions est ainsi proposée au vote :

Relevé du courrier en mairie	Christophe Vallet
Relation avec les maires	Gilbert Fauquembergue Christophe Vallet Frédéric Van Paemelen
Accueil des nouveaux propriétaires	Évelyne Collinet Gilbert Fauquembergue Frédéric Minasse



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

	Frédéric Van Paemelen Christophe Vallet Dominique Weber
Examen du couvert boisé (M. Valengin)	Gilbert Fauquembergue, Christophe Vallet Frédéric Van Paemelen
Calcul de la taxe syndicale Suivi de la liste des propriétaires (nom, adresse, mail etc..)	Gilbert Fauquembergue. Christophe Vallet
Intervention rapide sur incident dans les domaines de compétence ASA	Gilbert Fauquembergue Frédéric Minasse Christophe Vallet Frédéric Van Paemelen
Permanence pour conseil aux propriétaires	Gilbert Fauquembergue Frédéric Minasse Frédéric Van Paemelen
Suivi du site ASA	Gilbert Fauquembergue Christophe Vallet
Suivi des parcelles propriété ASA	Marijke Bogaert Gilbert Fauquembergue Frédéric Minasse Frédéric Van Paemelen

Vote : Favorable à l'unanimité

4) PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE

Le président met au vote la prise en charge de la facture annuelle d'hébergement du site Web de l'ASA qui a été réglée par M. GEOFFROY par carte bleue pour la somme de quatre vingt quatorze euros et huit centimes (94,08 €)..

Vote : Favorable à l'unanimité.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

5) RÉGIE D'AVANCE

M. VALLET propose de mettre en place une régie d'avance pour un encourt de carte bancaire de cinq cents euros (500 €).

M. VAN PAEMELEN sera régisseur.

Le conseil syndical donne tous pouvoirs à M. VALLET pour définir les modalités de fonctionnement de la régie.

Vote : Favorable à l'unanimité

6) QUESTIONS DIVERSES

Deux propriétaires souhaitent le passage de l'expert forestier, il conviendra de prendre contact avec M. Valengin.

La réunion prend fin à 12 heures.

Le président

M. VALLET

Le secrétaire de séance

M. FAUQUEMBERGUE